



HRVATSKA UDRUGA POVIJESNIH GRADOVA
CROATIAN ASSOCIATION OF HISTORIC TOWNS

Conformément à la décision sur la création de l'Association, adoptée lors de la réunion de l'Assemblée constituante, le 29 Avril 2011 à Dubrovnik

L'Association croate des villes historiques (HUPG) adopte

La Déclaration de Dubrovnik sur la Création

Les membres de l'Assemblée, indiqués ci-dessous,

Confirmant l'attachement aux idéaux et principes du Statut de l'UNESCO (1945), de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU, 1966), de la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (UNESCO, 1972), de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001), de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO, 2003) et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005),

Conscients que la Croatie représente un territoire important en Europe en termes de son patrimoine culturel,

Confrontés aux avantages et les inconvénients du tourisme culturel dans les villes culturelles et historiques en Croatie et en Europe,

Réunis dans le but de promouvoir la politique de la gestion durable du patrimoine culturel et l'importance du patrimoine historique et culturel pour le développement global du tourisme culturel moderne et la promotion des intérêts communs à la fois en Croatie et à l'étranger,

Constatant que la culture est au centre des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement de l'économie basée sur la connaissance,

Conscients également que la diversité culturelle de l'identité nationale constitue la base et représente une condition préalable à la fois pour la coopération internationale et régionale,

Reconnaissant que le tourisme culturel est un instrument qui préserve et promeut la diversité culturelle afin de renforcer l'identité nationale et encourager la promotion de l'identité culturelle et historique, ainsi que le principal moteur de la reprise et du progrès de patrimoine et du développement social et économique,

Sentant une obligation et le devoir civique de promouvoir les intérêts et les besoins spécifiques des villes historiques croates et des leurs citoyens, ainsi que d'échanger les avis et

les expériences entre les professionnels, les représentants des collectivités locales, les scientifiques et les professionnels du tourisme,

Par conséquent, nous favorisons la solidarité et la conscience de l'unité de l'humanité et du développement des échanges interculturelles basées sur la diversité culturelle, inspirés par l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010) de l'UNESCO.

Nous confirmons que :

I.

Nous encourageons le fonctionnement du partenariat à travers les collectivités locales et régionales et les sociétés civiles dirigées vers la revitalisation des villes petites et moyennes et ses zones rurales environnantes.

II.

Nous inviterons les organismes du Gouvernement de la République de la Croatie à soutenir la mise en œuvre des objectifs pour réaliser une coopération par tous les moyens possibles et les possibilités de la diplomatie internationale, des contacts internationaux et l'adhésion aux organismes internationaux.

III.

Nous favoriserons les aides financières afin de réaliser les objectifs communs en faisant les demandes collectives pour l'approbation des subventions européennes, nationales, régionales et privées.

IV.

Nous demanderons que la protection et le respect du patrimoine soit la priorité pour les politiques de l'Etat ; que les politiques locaux, régionaux et nationales soient concentrés sur le développement durable, en conformité avec l'acquis communautaire et dans le but de créer les avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux à travers de la région.

V.

Nous travaillerons sur la sensibilisation des publics sur l'importance du patrimoine culturel et naturel et la préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien protégé, dans l'intérêt de tous, en tant qu'une ressource importante pour le développement durable de l'ensemble de la communauté.

VI.

Nous soutiendrons des projets dans le domaine du patrimoine culturel et naturel qui contribuent au développement durable, avec l'aide des ressources de l'UE et d'autres modèles de financement ainsi que des projets transfrontaliers, en mettant l'accent sur l'éducation et l'emploi des jeunes.

VII.

Nous assurerons l'élaboration d'une stratégie globale pour la protection et la valorisation dans un souci de développement durable dans les sites du patrimoine culturel et des zones protégés.

En respectant les obligations et les objectifs définis par le Statut et par la présente Déclaration, la Déclaration est signée par les représentants des villes suivantes :



La ville de Dubrovnik



La ville de Karlovac



La ville de Kaštela



La ville de Mali Lošinj



La ville de Nin



La Commune de Novigrad



La ville de Pag



La ville de Pula

La ville de Split



La ville de Šibenik



La ville de Trogir



La ville de Vukovar



La ville de Zadar